Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique Indépendante et professionnelle pour la saison 2003/2004

Le canton de Vaud consacrera 150'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2003/2004. Six compagnies bénéficieront de ce soutien, quatre sous forme de subventions ponctuelles et deux dans le cadre d'un " contrat de confiance " de trois ans.

Sur préavis de la Commission vaudoise de la danse, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir ponctuellement la réalisation de quatre des sept projets de création proposés pour la saison 2003/2004, par l'octroi des subventions suivantes :

· 17'500 francs à la " Compagnie Linga ", à Pully, pour monter le spectacle intitulé " Billet aller simple " (chorégraphes : Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo) ;

· 12'500 francs à la " Compagnie Jean-Marc Heim ", à Lausanne, pour monter le spectacle intitulé " Va et vient " (chorégraphe : Jean-Marc Heim) ;

· 12'500 francs à l' " Association au VII Ciel ", à Lausanne, pour monter le spectacle intitulé " Ubiquitrip " (chorégraphe : Arthur Kuggeleyn) ;

· 12'500 francs à la " Compagnie Estelle Héritier ", à Lausanne, pour monter le spectacle intitulé " A 5 " (chorégraphe : Estelle Héritier).

En outre, le Conseil d'Etat a renouvelé son aide aux deux compagnies bénéficiaires en 2001 d'un " contrat de confiance " de trois ans, par l'octroi d'une subvention de 47'500 francs, à savoir la " Fondation Compagnie Fabienne Berger " et " Parano Fondation ",

tous deux à Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 mars 2003

M. Henry Rosset, président de la Commission vaudoise de la danse, adjoint du chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 03